



COHERAN

CONFERENCE COHERAN

Procès-verbal de la séance du mercredi 23 janvier 2019 à 19h00 Mairie d'Hermance

Présent(e)s :

Corsier :	M. Eric ANSELMETTI	Maire
	Mme Joëlle MARTIN WIDMER	Adjointe
	Mme Dominique BAUMBERGER	Rempl.
	M. Jean-Noël DUCREST	
	M. Dante GIACOBINO	
Hermance :	Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO	Maire
	M. Roland-Daniel SCHNEEBELI	Adjoint
	M. Thierry VIDONNE	Adjoint
	M. Yvan NEJAR	
	M. Olivier PFÖRTNER	
	Mme Chrystel PION	Secrétaire générale
Anières :	M. Pascal WASSMER	Administrateur
	M. Pierre LINGJAERDE	Rempl.
		Mme Dominique LAZZARELLI
<u>Excusé(e)s :</u>	M. François JACCARD	Adjoint (Corsier)
	M. Daniel MUSCIONICO	CM (Corsier)
	Mme Christiane FAVRE	Administratrice (Anières)
	Mme Caroline BENBASSAT	Administratrice (Anières)
	M. Philippe GAILLARD	CM (Anières)
	M. Jérôme JACQUIER	CM (Anières)
		M. Jean-Marc THIERRIN
	M. Charles LASSAUCE	Secrétaire général (Corsier)
<u>Invité :</u>	M. Mathieu DARDEL	Service technique intercommunal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2018
2. Communications de la Présidence
3. Consultation des communes sur la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP) – courrier de M. Dal Busco du 21.12.18
4. Information sur l'avancée du projet des Ambys
5. Retour sur les travaux des commissions
 - a. Commission culture, sport et loisirs (05.12.18)
6. Evénements à venir
7. Dates des prochaines séances
8. Divers et propositions individuelles

Mme le Maire d'Hermance ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Hermance à toutes et à tous.

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications de la Présidence

Mme K. Bruchez Gilberto informe d'une séance des Exécutifs CoHerAn le 5 décembre 2018 lors de laquelle il a été discuté des points suivants :

- Les défibrillateurs : Projet « Save a life »
- La navette lacustre : il serait dommage de perdre toutes les études, il vaut la peine de faire l'exercice jusqu'au bout. Pour rappel, le comité référendaire ne s'est pas prononcé contre la traversée, mais dénonçait un projet mal ficelé.
- Mobilitri
- La location des salles communales dans les 3 communes (harmoniser les pratiques)
- La gestion des subventions CoHerAn
- Les statuts des employés du service technique intercommunal
- Les travaux au local du Sauvetage : un projet de convention sera soumis aux Exécutifs des 3 communes

3. Consultation des communes sur la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP) – courrier de M. Dal Busco du 21.12.18

Des résolutions doivent être votées par les Conseil municipaux pour le 6 mars (et non pas pour le 15 février comme annoncé précédemment).

Il s'agit d'une mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail. La nouvelle version, mise à l'enquête, concerne principalement l'ajustement de la planification de la ligne de tram Nations- Grand-Saconnex- Ferney, le Léman Express, la ligne de tram des Palettes à Perly-Douane.

Le train de lois proposé prévoit aussi le cofinancement par le Canton d'aménagements sur le domaine public communal, limités à l'espace routier, jusqu'en bordure de trottoir. La subvention serait plafonnée à 50% du coût total de l'ouvrage dans le périmètre concerné.

La rive gauche est largement oubliée dans ce projet, ce qui est regrettable. La région est le parent pauvre en ce qui concerne la planification de transports publics rapides, si ce n'est le G+. Il n'est pas prévu de connexion directe et logique avec le Léman Express pour les habitants des communes CoHerAn.

La question est de savoir si les 3 communes veulent répondre par le biais d'une résolution identique.

Pour M. P. Wassmer, les communes de la rive gauche sont abandonnées, laissées pour compte. Pour les communes CoHerAn, aucun remaniement n'est prévu pour rejoindre le Léman Express. Collonge-Bellerive sera relié à Chêne avec la ligne 38.

M. l'Adjoint d'Anières a évoqué, lors d'une rencontre avec M. S. Dal Busco, la possibilité de prévoir une liaison de la ligne E avec la Gare des Eaux-Vives. M. P. Thorens, Maire de Collonge-Bellerive, serait d'accord d'appuyer cette demande.

M. Y. Nejar serait favorable à une résolution de CoHerAn & Co.

En raison de l'absence de propositions concrètes sur la rive gauche et en compensation de cet état de fait, M. P. Lingjaerde suggère d'informer, dans la résolution, de la poursuite du projet de la navette pour lequel les communes demandent une participation de l'Etat.

- Mme C. Pion transmettra un projet de résolution à M. P. Wassmer.

4. Information sur l'avancée du projet des Ambys

Mme K. Bruchez Gilberto cède la parole à M. P. Wassmer.

M. l'Administrateur rappelle que le dossier complet a été déposé devant le Conseil d'Etat le 29 juin 2017.

Après réception de l'ensemble des préavis des services de l'Etat concernés, le projet a été mis à l'enquête publique jusqu'au 20 août 2018.

Dans un courrier du 12 septembre 2018, l'Office de l'urbanisme invite le Conseil municipal d'Anières de donner un préavis sous forme de délibération. La délibération est adoptée le 30 octobre 2018 (délai référendaire : 17 décembre 2018).

Prochaines étapes

Dépôt du projet de loi par le Conseil d'Etat devant le Grand Conseil pour examen par la commission ad hoc, puis adoption par le Grand Conseil de la modification de zone.

En parallèle, le Grand Conseil doit se prononcer sur le projet de révision du PDCant qui mentionne, dans la liste des projets en cours avec emprise sur des SDA, celui de la zone sportive sur la commune d'Anières.

Finalement, cette révision devra être approuvée au niveau fédéral.

(Pour plus de détail, voir document en annexe)

M. J.-N. Ducrest demande à pouvoir consulter les comptes du FCCoheran.

Mme J. Martin Widmer transmettra ces informations à M. le Conseiller municipal.

5. Retour sur les travaux des commissions

a. Commission culture, sport et loisirs (05.12.18)

En raison de l'absence de M. F. Jaccard, Président de la commission, M. E. Anselmetti propose de reporter ce point à la prochaine séance.

M. R.-D. Schneebeli revient sur un point, à savoir la réflexion menée autour de l'organisation d'un événement : *La Route gourmande* ou *Le chemin gourmand du CoHerAn*, avec la participation des sociétés communales sur le parcours (Petit-déjeuner à Corsier, apéro à Anières et repas à Hermance).

M. P. Wassmer dit avoir été approché par un vigneron lui faisant part d'un projet assez semblable déjà agendé sur la rive gauche.

M. E. Anselmetti confirme l'information et annonce un prochain rendez-vous avec M. Denis Beausoleil (OPAGE) pour parler de cet événement.

M. E. Anselmetti suggère de reporter la manifestation prévue par la commission intercommunale à l'année prochaine, avant les élections.

Lors de la séance du 5 décembre 2018, la commission a auditionné les membres du comité d'organisation de l'AjAFEST 2019.

Association Les Orgues d'Hermance

Mme K. Bruchez Gilberto demande si la commission s'est prononcée en faveur d'une subvention aux Orgues d'Hermance pour un projet spécifique 2019.

M. R.D. Schneebeli précise que la commission ne s'est pas prononcée sur ce cas particulier, mais s'est penchée sur la nécessité d'instaurer une ligne de conduite et d'avoir connaissance des subventions déjà allouées aux associations par les autres communes.

M. E. Anselmetti informera au plus vite de la décision de la commune de Corsier quant à l'octroi d'une aide financière au projet 2019 de l'association des Orgues d'Hermance.

M. P. Lingjaerde informe de la décision de la commission sociale d'Anières d'allouer une subvention de CHF 5'000.- en 2019 et 2020 pour le fonctionnement et non pas pour le concert.

b. Commission « sécurité »

M. P. Wassmer informe de la convocation prochaine de la commission intercommunale « sécurité » avec à l'ordre du jour l'audition de M. C. Senglet qui s'exprimera sur le dossier des sapeurs-pompiers volontaires.

6. Evénements à venir

Concours des maisons fleuries

Mme K. Bruchez Gilberto propose un concours des maisons fleuries sur les 3 communes. Le jury serait composé des Exécutifs et des collaborateurs du STIC.

- M. M. Dardel est en charge d'établir un règlement avec les critères, etc.

7. Dates des prochaines séances

Les prochaines séances de la Conférence CoHerAn sont fixées aux mercredis
8 mai 2019 – 11 septembre 2019 – 4 décembre 2019

Il restera à fixer une soirée pétanque selon les disponibilités des clubs de pétanque de Corsier ou d'Anières.

La prochaine séance des Exécutifs CoHerAn sera fixée par Doodle.

8. Divers et propositions individuelles

Mme K. Bruchez Gilberto cède la parole à Mme J. Martin Widmer.

Gestion des ports

Mme l'Adjointe de Corsier fait état d'une rencontre avec M. le Conseiller d'Etat P. Maudet lors de laquelle il a été question de la gestion des ports, dossier qui s'inscrit dans le cadre de la répartition des tâches Canton / Communes.

Mme J. Martin Widmer demande quelle est la position des communes dans ce domaine.

Mme K. Bruchez Gilberto rappelle que les communes sont en discussion avec le Canton depuis 2016. A ce jour, rien n'a été étudié en commissions ou en Conseil municipal d'Hermance en raison du manque d'éléments chiffrés.

Il sera repris contact avec M. G. Mulhauser (DNP). Le feed-back des communes riveraines du lac (hors la Ville de Genève) est globalement positif. Toutefois, il manque des informations sur les coûts des droits de superficie, combien seront louées les places, ... il y a trop d'éléments manquants pour prendre une décision au sein du Conseil municipal. La position des communes, sur le principe, est favorable à une récupération de la gestion des ports. Cependant, rien ne dit que cela figurera dans la LRT.

M. P. Wassmer fait état de négociations en cours. Les communes aimeraient bénéficier des revenus liés aux places d'amarrages, que ceux-ci fassent partie du package.

Mme K. Bruchez Gilberto dit la volonté d'aller au bout de l'exercice, si possible avant la fin de la législature.

Il faut encore savoir que, souvent, l'entretien des rives est à ce jour réalisé par les communes alors que c'est de la compétence du Canton.

En lien avec ce dernier point touchant à l'entretien, M. Y. Nejar demande s'il existe un mécanisme de refacturation.

Crèche intercommunale

Mme K. Bruchez Gilberto rappelle la réunion des commissions sociales des communes CoHerAn & Co le mardi 5 mars 2019 à 19h00 à Collonge-Bellerive. Cette séance a pour objectifs d'aborder les enjeux liés au développement de places de crèches (projets de Prés-Grange à Corsier et de La Passerelle à Vésenaz) et des choix politiques qui en découlent.

Excuses et remerciements

M. E. Anselmettri présente ses excuses pour le peu de séances CoHerAn fixées lors de l'année écoulée et pour ne pas avoir procédé à l'organisation d'un événement festif en fin d'année.

La commune a changé de Secrétaire général et a dû faire face à une période de vacance.

M. le Maire de Corsier remercie les communes d'Anières et d'Hermance pour leur aide dans la gestion des dossiers.

Voie cyclable reliant Hermance, Anières et Corsier (Voie Coherane)

M. J.-N. Ducrest serait favorable à la création d'une voie cyclable reliant les 3 communes.

Mme K. Bruchez Gilberto précise que cette proposition a été vue en séance des Exécutifs. Il serait bien que ce projet figure dans une fiche intercommunale des PDCOM. Cependant, il faut se rappeler que le PDCOM d'Anières est gelé pour cause d'administration provisoire et que celui d'Hermance est également gelé.

M. P. Wassmer précise que cette problématique a déjà été abordée, notamment en lien avec la fermeture de la Route de la Côte d'Or.

M. M. Dardel informe de l'existence d'une carte de la Voie verte établie dans le cadre de la révision des PDCOM.

En l'absence d'autres divers, Mme Karine Bruchez Gilberto remercie les participants et lève la séance à 20h10.

Annexe : Projet intercommunal – Zone sportive : Historique et chronologie

Procès-verbal : S. Biffiger